# Contrat d’utilisation de données

**PROJET**

# entre la

**Les modifications
par Agroscope
sont réservées**

**Le présent modèle ne vaut que pour les utilisations de données à des fins d’étude et de recherche par les hautes écoles et leurs instituts de recherche**

**Confédération suisse**

**agissant par Agroscope**

**Schwarzenburgstrasse 161**

**CH-3003 Berne**

ci-après nommée « Agroscope »

et

**Destinataire des données**

**Adresse**

# concernant

**« la transmission et l’utilisation de données individuelles pseudonymisées issues du DC-Cta »**

Sur la base de […], Agroscope et […] conviennent de ce qui suit :

1. **Objet du contrat**

Agroscope met à disposition de […] des données à des fins de […].

Les modalités suivantes s’appliquent :

|  |  |
| --- | --- |
| Destinataire des données | […] |
| Titre du projet pour lequelles données sont livrées | […] |
| But du projet (finalité des données) | […] |
| Les données à livrer comprennent | […] |
| Mode de livraison des données | […] |
| Délai d’utilisation des données | […] |

1. **Interlocuteurs chez le partenaire contractuel**

[Non, adresse, courriel, téléphone]

1. **Protection des données**
* Pour des raisons de protection des données, les données fournies doivent être traitées confidentiellement et le droit suisse de la protection des données doit être respecté.
* Les résultats doivent toujours être présentés de manière à ce qu’aucune conclusion ne puisse être tirée sur les personnes et les entreprises. Ils doivent être anonymisés.
* Il est interdit de transmettre les données à des tiers.
* Après l’achèvement du projet ou au plus tard après l’expiration du délai d’utilisation des données, tout résultat (provisoire) opérationnel spécifique doit être transmis à Agroscope. Les données fournies et toute éventuelle reproduction des données doivent être détruites immédiatement. Les destinataires des données confirment la suppression des données par une déclaration écrite au fournisseur des données.
1. **Exclusion**
* […] ne peut utiliser les données qu’aux finalités spécifiées ici.
* L’utilisation commerciale des données (p. ex. publicité ou marketing) est exclue.
1. **Processus de publication**
* […] doit informer en temps opportun Agroscope de toutes les publications prévues sur la base des données livrées.
* Les références suivantes doivent au minimum figurer dans la bibliographie :

[…]

[…]

* Les collaborateurs d’Agroscope qui apportent une contribution scientifique substantielle au travail de recherche, participent à l’élaboration du manuscrit et approuvent la version finale du manuscrit doivent devenir coauteurs de la publication qui en résulte. S’ils ne répondent pas aux critères régissant la qualité d’auteur susmentionnés, ils doivent être nommés dans la publication sous la rubrique « Remerciements ».
* Les résultats du projet, en particulier les tableaux et les illustrations, qui reposent sur les données livrées doivent être mentionner la source « Dépouillement centralisé des données comptables, Agroscope ».
* […] doit, au moment de la parution, remettre un exemplaire justificatif des publications à Agrocope.
1. **Assurance qualité**
* Agroscope est tenu de fournir au destinataire des données des informations sur les bases méthodologiques, les définitions des termes et l’assurance qualité (p. ex. des tests de plausibilité) des données remises. Agroscope ne peut cependant garantir l’exactitude et l’exhaustivité des données livrées.
* Les données incorrectes ainsi que les corrections auxquelles le destinataire des données aura procédé doivent être annoncées par écrit à Agroscope.
1. **Droits de propriété intellectuelle**

Les données livrées restent dans tous les cas la propriété de la Confédération (Agroscope et OFAG).

1. **Violation du contrat**

Si […] utilise les données livrées d’une manière non conforme ou d’une manière contraire à la convention d’utilisation de données, Agroscope lui retire les droits d’utilisation. Dans ce cas, toutes les données livrées doivent être immédiatement détruites et une amendeconventionnelle d’un montant de CHF 3 000.- doit être payée à Agroscope. D’autres prétentions éventuelles en dommages et intérêts restent réservées.

1. **Litiges découlant du présent contrat**
* En cas de divergences d’opinions, les partenaires contractuels coopèrent de bonne foi pour trouver un accord à l’amiable dans les meilleurs délais, avec la participation de la haute direction du projet Dépouillement centralisé (Office fédéral de l’agriculture).
* Si au terme de 60 jours ouvrables les divergences persistent et si aucun plan visant à résoudre le problème n’a pu être convenu, chaque partie est libre d’engager une action en justice.
* Le droit suisse est applicable au présent contrat. Le for est à Berne.
1. **Entrée en vigueur, durée du contrat, résiliation et modifications du contrat**
* Le présent contrat entre en vigueur au moment de sa signature à compter du […] et prend fin le […]. Le droit d’utilisation des données livrées prend fin à l’échéance du délai fixé. En cas de prolongation des travaux au-delà du délai d’utilisation ou en cas d’utilisation ultérieure prévue des données pour d’autres finalités que celles convenues, il faut conclure une nouvelle convention écrite dans le […].
* Le contrat peut être résilié par l’une ou l’autre partie avant la fin de la durée du contrat moyennant un préavis d’un mois pour la fin d’un mois civil. Le droit d’utilisation des données livrées prend fin à la date de résiliation.

Pour être valable, toute modification du présent contrat doit être consignée par écrit.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires identiques.

Chaque partie reçoit un exemplaire signé.

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour la Confédération suisseAgroscope** |  |
| Lieu et date :……………………………………………………… | Lieu et date :…………………………………………………… |
|  |  |
| Signature :…………………………..………………………… | Signature :……………………………........…..................... |

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour** […] |  |
| Lieu et date :……………………………………………………… | Lieu et date :…………………………………………………… |
|  |  |
| Signature :…………………………..………………………… | Signature :………………….…………………..................... |
|  |  |